

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2024-0015**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 12 mars 2024 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2024-0015 – Immeuble sis au 301, rue Émond, lot 6 568 877:

- Procéder à la construction d'un bâtiment d'utilité publique avec une marge de 6.42 mètres au lieu de 8 mètres tel que prescrit à la grille des usages et normes du Règlement de zonage 701.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville

Donné à Beauharnois, ce 23 février 2024



Madame Sandra Boulanger, greffière par intérim